# Région & Département de la Guadeloupe COMMUNE DE MORNE A L'EAU



# Extrait du Procès-Perbal Des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille Quatorze et le 19 Février

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune de Morne-à-L'Eau

Etaient présents (21): Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL/ARPHEXAD, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Marianne LOYSON, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, Monsieur Roger BASTIN, Madame Maud URSULE (\*\*\* 19:58), Madame Florise CANVOT/VINCENT, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE (\*\*\*-20:59), Madame Suzette DUPORT, Monsieur Renélien CABRIOLLE (\*\*\*-19:38), Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur Hugues MARIE, Madame Henriette ALEXIS, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Léonard JERUL (\*\*\*-19:55; \*\*\*-20:34)

Etaient absents (12): Monsieur Aristé ALPHONSE, Monsieur Bernard BOURGAREL, Madame Jeanny-Claude MONTANTIN, Monsieur Gérard BLOMBOU, Monsieur Patrick EUGENE, Monsieur Daniello FOULE, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Liliane DOCAN, Monsieur Sylvain FLEREAU, Madame Marie-Line ALPHONSE, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Eric MANNE

#### Etaient représentés (..) :

Nombre de membres composant le Conseil Municipal: 33

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Patrick CORNELIE a été désigné(e) pour assurer le Secrétariat.

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

#### Délibération n° 04-02-2014

Approbation de la convention de mise en dépôt-vente du livre « Ombres & Lumières : Quand le cimetière de Morne-à-L'Eau s'illumine »

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la proposition de convention de mise en dépôt et vente de l'ouvrage « Ombres & Lumières ; Quand le cimetière de Morne-à-L'Eau s'illumine » auprès de librairies du territoire, ainsi que de librairies permettant de toucher un plus large public.

COURRIER ARRIVÉ LE

2 6 FEV. 2014

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu les délibérations n°10-10-2013 et 03-11-2013 respectivement en date des 10 octobre 2013, et 26 novembre 2013, Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

## DECIDE:

ARTICLE 1: D'approuver le principe de mise à disposition d'exemplaires de l'ouvrage « Ombres & Lumières : quand le cimetière de Morne-à-L'Eau s'illumine ».

ARTICLE 2: D'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec les librairies, la convention de mise en dépôt-vente du livre « Ombres & Lumières : Quand le cimetière de Morne-à-L'Eau s'illumine », jointe en annexe.

ARTICLE 3: De donner pouvoir au Maire de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

ARTICLE 4: Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Pour expédition certifiée conforme

Fait à Morne-à-L'Eau, le 19 février 2014

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité
Le ......

Formalités de publicité effectuées le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.

COURRIER ARRIVÉ LE

2 6 FEV. 2014

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE